Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés **[1]**

Circulaire relative aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés - année scolaire 2020-2021

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 25 du 18 juin 2020

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI), des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national. Cette circulaire détaille l'ensemble des modules retenus pour l'année 2020-2021.

Consulter la circulaire (Bulletin officiel de l'Éducation nationale) [2]

Liens

[1] https://inshea.fr/fr/content/modules-de-formation-dinitiative-nationale-dans-le-domaine-de-ladaptation-scolaire-et-de-0
[2] https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo25/MENE2013470C.htm